

Convention CDG 46 : service informatique et logiciels

Le conseil donne son accord pour renouveler la convention qui nous lie au centre de gestion 46 pour : l'obtention des logiciels métiers avec des conditions financières avantageuses, l'aide à la mise en place, la maintenance, assistance de 1^{er} niveau et le service informatique avec la date d'effet au 01/01/2018.

Convention transfert de compétence PLU du Grand Figeac

Cette convention formalise la relation du Grand Figeac avec les communes dont la démarche PLU se poursuit parallèlement avec la prescription du PLUi.

La convention établit les conditions de remboursement au Grand Figeac des frais engendrés mais définit aussi l'organisation du suivi par le Grand Figeac des documents communaux à savoir un comité de pilotage pour examiner l'avancement de ces documents. Le conseil est d'accord pour signer cette convention.

Indemnité du receveur

Le conseil donne son accord pour le paiement de l'indemnité du receveur municipal au taux plein de 100 %.

Achat mobilier bibliothèque - DM

Il s'agit de sièges pour les enfants à disposer au rez-de-chaussée de la salle des Gardes.

Demande de subvention « réduction des risques rocheux 2ème phase

Sur consultation de notre assistant à maîtrise d'ouvrage Mr Viossanges, la DRAC nous a demandé de formuler une demande de subvention même si aujourd'hui, nous ne connaissons pas précisément le montant des travaux.

Une délibération sera rédigée avec un plan de financement provisoire.

Ces travaux nécessitent l'intervention d'un architecte du patrimoine qui en précisera l'état sanitaire des parties bâties, et les estimations. Ces travaux peuvent obtenir des subventions par les services de la DRAC, de la Région et du Département.

Le conseil municipal décide d'engager les travaux et charge Mr le Maire de solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département, le reste étant financé par le budget communal.

Rythmes scolaires

Les rythmes scolaires actuels sont en place à Capdenac depuis la rentrée 2014. Ils ont été accompagnés par la mise en place de TAP (temps d'activités périscolaires).

En juin 2017, le nouveau gouvernement a ajouté une possibilité de dérogation dans l'organisation de la semaine scolaire : revenir à 4 jours de classe sans périscolaire. Nous avons souhaité conserver l'organisation en place sur 4,5 jours au contraire de Lunan. Les deux écoles sont donc restées à 4,5 jours Lunan supprimant les activités périscolaires les remplaçant par de l'accompagnement aux devoirs 1 ou 2 fois par semaine et de la garderie.

A Capdenac, les activités périscolaires se poursuivent en tenant compte des remarques formulées par les parents.

La question de l'organisation de la semaine scolaire a rejailli par suite d'une interrogation du DASEN lui-même saisi par le Département. La commune de Lunan souhaite toujours passer à 4 jours. Nous avons à nouveau consulté les parents.

Après toutes ces informations, l'ensemble du conseil souhaite rester à la semaine de 4,5 jours.

Validation Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du Service Public d'Assainissement Non Collectif :

Contexte : En application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les services d'eau et d'assainissement sont tenus d'établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du service, selon les prescriptions du décret n° 2007-675 et son arrêté d'application du 02 mai 2007 définissant les indicateurs de performances spécifiques au SPANC.

Le maire de chaque commune qui a transféré sa compétence assainissement non collectif doit également présenter ce rapport annuel à son conseil municipal, au plus tard le 31 décembre de l'année en cours.

Synthèse : en 2016, 66 communes adhéraient au service ce qui représentait 9 820 installations gérées en régie.

Le SPANC a effectué :

- ✓ 211 contrôles de projets
- ✓ 189 contrôles de travaux
- ✓ 25 diagnostics des installations existantes

✓ 729 contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations existantes
Le conseil valide le RPQS du SPANC.

Révision du schéma d'assainissement des eaux usées et pluviales

Dans le cadre de la révision du PLU, nous devons actualiser le schéma communal d'assainissement qui existe depuis 2001 pour les eaux usées contrairement aux eaux pluviales.

L'ensemble du conseil donne son accord pour faire les demandes de subventions et le lancement immédiat de la révision du schéma d'assainissement.

Questions diverses :

Avancement des projets :

- Falaises : le début du chantier est prévu le 08/01/2018
- Vestiaires du stade : les travaux sont terminés
- Travaux pelouse du stade : les travaux ont été effectués par l'entreprise ID Verde.
- SIL: les tables d'orientation sont mises en place
- Pont de Sourdille : les travaux sont terminés, la réception de ces travaux est prévue demain
- Traverse du Port: réunion de présentation du projet hier. Encore du travail pour une solution optimum
- Signalisation: divers panneaux posés à Lacapelette, Malirat, complément de SIL.
- Eclairage à Clayrou : un poteau a été détruit lors d'un accident. Le devis de remplacement a été communiqué à l'assurance du véhicule. Nous avons donné accord sur le rapport de l'expert. Commande à l'entreprise.

Traverse du Port:

Une délibération est nécessaire pour que nous puissions déposer un dossier d'aide DETR avant le 15/12.

L'aménagement porte sur la traverse du Port RD840 afin de sécuriser le passage des piétons ainsi que l'entrée et la sortie des véhicules de Vic. Une extension de ce projet concerne le carrefour d'accès aux Peyrières avec l'aménagement de la RD840 et une extension de l'agglomération. Un volet du projet traite de l'aménagement des berges du Lot entre l'usine SHEM et le tunnel de navigation.

Le conseil décide de lancer le projet, accepte le plan de financement proposé et de déposer la demande de subvention DETR.